



Clermont-Ferrand, le 08 octobre 2020

Monsieur le Recteur
de l'académie de Poitiers

Objet : répression anti-syndicale

Monsieur le Recteur,

Les organisations syndicales SNES-FSU, SNALC-Auvergne, SUD éducation, CGT Educ'action 63, UNEF du Puy de Dôme ont découvert avec consternation la suspension de 3 collègues, et la convocation d'une 4^{ème} en CAPA disciplinaire, de l'académie de Poitiers suite à des actions menées contre la réforme des lycées et du baccalauréat au début de l'année 2020.

La répression qui touche nos collègues de Melle n'est pas un cas isolé. Dans d'autres académies, et notamment dans notre département, des enseignantes et enseignants, des militantes et militants syndicalistes, se sont vu-e-s eux/elles aussi inquiété-e-s et poursuivi-e-s pour des faits similaires.

Ainsi, à partir du 12 octobre 2020 à Poitiers, ce sont désormais quatre enseignant-e-s qui sont convoqué-e-s à des conseils de discipline. Aujourd'hui, manifester et contester les réformes du gouvernement nous condamnent donc à la répression permanente et à l'ouverture de procédures disciplinaires qui peuvent conduire à la perte de notre emploi. C'est inacceptable !

Nos organisations syndicales rappellent que le droit de manifester, de revendiquer, de se réunir, n'est pas négociable. Nous condamnons toute tentative qui vise à museler la défense légitime du service public d'éducation et de nos droits sociaux.

Nos organisations exigent l'abandon immédiat des procédures disciplinaires engagées contre les 4 enseignant-e-s de Melle, l'arrêt total de la répression anti-syndicale et des mesures et procédures engagées contre tous les personnels ayant participé à des actions syndicales contre les réformes et le Bac Blanc.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre attachement au Service Public d'Education et au droit d'expression.

SUD Education	SNES-FSU	CGT Educ'Action	SNALC Auvergne	UNEF
				
Fabienne CHAMBON	Patrick Lebrun	Brutus Sophie	Nicole DUTHON	Bellouche Paco